

### **Parution du livre les « ogres » : FO revendique des mesures urgentes face à la maltraitance dans les crèches privées !**

Ce mercredi 18 septembre sort en librairie le livre de Victor Castenet : « Les ogres ». Ce nouvel ouvrage dresse de nouveau un constat accablant du secteur des crèches privées et met en lumière des situations de maltraitance sur les enfants.

Comme le souligne l'auteur, des profits colossaux sont réalisés au détriment des enfants : ration sur la nourriture, bébés pas changés, violence faites aux enfants (griffures, punition dans le noir, humiliation), oubli dans les dortoirs, maltraitance, salariées en situation de burn-out... Cet ouvrage pointe du doigt plusieurs grandes entreprises de crèches privées. Contrairement aux crèches fonctionnant à la prestation de service publique (PSU), ces grands groupes bénéficient d'une réglementation assouplie et d'un mode de financement public avantageux via la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Concrètement, ces établissements marchands fixent leurs tarifications comme bon leur semble, leur permettant à la fois d'abaisser les coûts de leur structure, tout en maximisant leurs profits.

Pour FO, La sécurité sociale ne peut et ne doit pas financer directement ou indirectement des entreprises qui vont à l'encontre des fondamentaux de la branche famille. A la fin ce sont les enfants qui pâtissent d'une qualité d'accueil au rabais, et les parents qui endurent un reste à charge beaucoup trop important.

Malgré des alertes répétées depuis près de 20 ans par FO, malgré les différentes enquêtes journalistiques, malgré les rapports de l'IGAS, et malgré la dernière enquête parlementaire, ce système à bout de souffle n'a jamais été remis en cause par les gouvernements successifs. Pour FO il est désormais temps de passer aux actes ! Des réformes d'ampleur sont indispensables pour que cessent ces actes de maltraitance.

Ainsi, FO continue de revendiquer :

- Une réglementation plus stricte quant à l'ouverture des micro-crèches du secteur privé notamment celles qui fonctionnent à la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE). Les CAF pourraient avoir un rôle prescripteur.
- Une harmonisation des qualités d'accueil en imposant aux micro-crèches PAJE les mêmes normes que celles qui s'appliquent dans les crèches fonctionnant à la PSU.
- Un renforcement des moyens humains et matériels de la PMI afin que soient mis en place de véritables contrôles systématiques et inopinés.
- Un renforcement des sanctions contre les crèches qui ne respecteraient pas la réglementation applicable : suppression et remboursement des aides publiques (CAF, collectivités, ...) ; mise en place de pénalités administratives extrêmement lourdes et dissuasives, et saisine automatique des procureurs dans les cas où la santé et la sécurité mettent en danger les enfants et les personnels.

Paris, le 20 septembre 2024

Contact :

**Eric GAUTRON**  
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection  
Sociale Collective**

✉ [egautron](mailto:egautron)

✉ [@force-ouvriere.fr](mailto:@force-ouvriere.fr)

☎ 06.45.40.16.57

☎ 01.40.52.83.94